



CSFPT du 18 mars 2019

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

PROJET DE LOI DE LA TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Ministre,

Monsieur Le Président ,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Le Conseil Supérieur qui se réunit aujourd'hui, à une date rapprochée de ceux des deux autres versants, examine le projet de loi dit de transformation de la Fonction publique, plus précisément les articles 1, 8, 17, 18 , 30(II), 33 (I) concernant la Fonction publique Territoriale.

A l'occasion de la réunion de cette instance, la CGT tient à affirmer de nouveau son profond désaccord avec ce texte.

Profond désaccord qui tient d'abord au fait que, si de nombreuses réunions ont effectivement eu lieu avant que ce texte ne soit rendu public, notre organisation constate qu'elles n'ont servi qu'une propagande gouvernementale visant à faire croire à l'existence d'un processus démocratique.

La réalité, c'est que rien de nos nombreuses propositions et remarques n'a été pris en compte.

Encore une fois, la qualité du dialogue social n'est pas réductible à la quantité de rendez-vous et d'heures de présence. A cet égard, les chiffres complaisamment mis en avant relèvent d'un exercice d'un exercice un rien scolaire mais surtout démagogique.

En vérité, l'essentiel du projet de loi était écrit depuis bien des mois et **la compétence des organisations syndicales représentatives n'a été sollicitée que pour les seules variations de ponctuation.**

Profond désaccord qui tient surtout au contenu du texte.

L'ambiguïté n'est pas de mise : il s'agit d'une attaque d'un niveau sans précédent contre le statut général et **les fonctionnaires des 3 versants de la Fonction Publique qui représentent plus de 5,5 millions d'agent.e.s** , et contre les garanties qu'il offre aux citoyens de bénéficier d'une fonction publique avec ses missions de service publics de **proximité , d'égalité , d'impartialité , de laïcité et de gratuité sur tout le territoire .**

En vidant de leurs prérogatives les instances consultatives, en remettant en cause les mandats des représentants des personnels, en instituant un recours tous azimuts au non-titulariat , alors que, en la matière, les abus sont déjà insupportables, en faisant de la rémunération individuelle un outil ordinaire d'un clientélisme sans limite, en instaurant des dispositifs pour accompagner les restructurations autoritaires et les abandons de missions publiques, le Président de la république et le gouvernement souhaitent remettre en cause le socle progressiste construit à la libération, renforcé et rénové au début des années 80.

Après le gel de la valeur du point et les pertes de pouvoir d'achat inédites qu'il entraîne, le rétablissement de l'injuste jour de carence, les nouvelles suppressions d'emplois qui vont altérer la qualité du service public et encore aggraver les conditions de travail des agents, le pouvoir exécutif veut, dans ses pulsions ultra-libérales, faire de la loi du marché la norme régissant le fonctionnement des services publics , et ainsi sacrifier les missions de services publics qui sont de nécessaires outils , « amortisseurs sociaux » pour la population au quotidien , en cas de crises et de catastrophes .

A rebours de ces orientations régressives, la CGT continue de promouvoir un projet alternatif et de se mobiliser pour une fonction publique toujours mieux au service de l'intérêt général, des agents mieux reconnus dans leurs qualifications et leurs compétences, des services publics dotés des moyens nécessaires pour un progrès social partagé par tous.

C'est pourquoi, notre organisation syndicale se prononcera en faveur des amendements de suppression et ne prendra pas part au vote sur les autres.

C'est pourquoi, notre organisation syndicale s'oppose à ce projet de loi et le combattrà par tous les moyens.